

# Opérations de lotissement : suivi comptable et budgétaire

## MODALITES PRATIQUES

Formation réservée aux collectivités et établissements territoriaux

Modalités : Formation en présentiel

Public : Agents en charge du budget et/ou de la comptabilité

Lieu : Centre de Gestion 22 – Eleusis 2 – PLERIN

Date : 6 novembre 2025

Horaires : 9 h - 12 h 30 et 13 h 30 - 17 h

Durée : 1 journée  
(7 heures)

Tarif : 176 € par participant  
Déjeuner(s) compris

## Objectifs

- ◆ Assurer l'exécution budgétaire des opérations de lotissement,
- ◆ Maîtriser le suivi de la comptabilité de stock des lotissements,
- ◆ Appréhender les aspects fiscaux d'une opération de lotissement.

## Prérequis

- ◆ Maîtriser les fondamentaux en comptabilité et budget

## Moyens et méthodes pédagogiques

- ◆ Séquence en salle de formation équipée
- ◆ Apports théoriques et méthodologiques
- ◆ Exercices pratiques
- ◆ Dossiers pédagogiques remis aux stagiaires

## Effectif maximum

- ◆ 15 participants

## Profil de l'intervenant

- ◆ Formateur - Expert métier

## Modalités d'évaluation des acquis

- ◆ Evaluations des connaissances et/ou mises en pratique pendant la formation
- ◆ Auto-évaluation à l'issue

## Suivi et évaluation de la formation

- ◆ Feuilles d'émargement
- ◆ Questionnaire de satisfaction
- ◆ Tour de table

## Validation de la formation

- ◆ Attestation de présence
- ◆ Attestation de fin de formation

## PROGRAMME

### L'individualisation de l'opération de lotissement dans un budget annexe :

- La nécessité de créer un budget annexe,
- La distinction équipement communs/publics.

### La comptabilisation des opérations de lotissement :

- Les différents types d'opérations comptables,
- Les différentes étapes de la comptabilisation,
- Les écritures de clôture,
- Synthèse.

### Lotissement et régime de TVA :

- L'assujettissement obligatoire depuis le 11 mars 2010,
- La notion de TVA à la marge,
- Le calcul de TVA à la marge.

### INSCRIPTION

Adresser le bulletin d'inscription complété et signé au plus tard dans les deux jours précédant la formation.

Les inscriptions seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée. Le bulletin d'inscription vaut bon de commande.

### ACCESSIBILITE

Nous pouvons mettre en place des aménagements spécifiques pour faciliter l'accueil des agents en situation de handicap sur nos formations.

N'hésitez pas à contacter le service formation pour nous faire part de vos besoins.

### CONTACTS

**CENTRE DE GESTION 22**  
Eleusis 2 – 1 rue Pierre et Marie Curie  
BP 417 – 22194 PLERIN CEDEX  
02 96 58 64 00 / [www.cdg22.fr](http://www.cdg22.fr)  
**Service Formation**  
02 96 58 59 73 / [formation@cdg22](mailto:formation@cdg22)